

Réf : Oz-Sec/VCGTF Monitoring

Le 3 juillet 2026

Madame/Monsieur,

Objet : Fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne : appel à propositions de projet

J'ai l'honneur de me référer à la décision [XIII/1](#) relative aux recommandations que les Directeur(ric)e(s) de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ont formulées lors de leur douzième réunion, ainsi qu'à la décision [XIII/2](#) relative au fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne, adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa treizième réunion, qui s'est tenue du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024.

Dans la décision XIII/1, les Parties étaient engagées à adopter et mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations des Directeur(ric)e(s) de recherches sur l'ozone concernant la recherche, les observations systématiques, les lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et les options envisageables pour améliorer cette surveillance, ainsi que l'archivage et la gestion des données, et le renforcement des capacités. Ces recommandations figurent dans le [rapport de la douzième réunion des Directeur\(ric\)e\(s\) de recherches sur l'ozone](#) ainsi que dans le document [UNEP/OzL.Conv.13/6](#).

Dans la décision XIII/2, le Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale général, agissant avec le concours de l'Organisation météorologique mondiale et du Secrétariat, était prié de continuer à mettre en œuvre sa stratégie à long terme et son plan d'action à court terme, en veillant à ce que les activités visant à renforcer la surveillance des substances réglementées dans le cadre du Protocole de Montréal soient prises en compte. Le Comité consultatif poursuit ses travaux de mise en œuvre de sa stratégie et rendra compte des progrès accomplis lors de la treizième réunion des Directeur(ric)e(s) de recherches sur l'ozone qui se tiendra au cours du premier semestre 2027 à Genève (Suisse).

En ce qui concerne les activités du fonds d'affectation spéciale général relatives à la surveillance de l'ozone stratosphérique et du rayonnement ultraviolet (UV), je fais également référence à ma correspondance adressée à toutes les Parties en date du 21 novembre 2025, qui comprenait un bref point sur la situation du fonds et de ses activités, ainsi que sur les travaux du Comité consultatif. Celui-ci ayant désormais évalué toutes les propositions de projet soumises au Secrétariat en réponse à l'appel lancé le 23 novembre 2023, le moment est venu de renouveler l'invitation adressée aux pays en développement et aux pays en transition à soumettre des propositions de projet.

En conséquence, nous invitons par la présente les Parties intéressées à soumettre des propositions relatives à la surveillance de l'ozone stratosphérique et du rayonnement UV, en vue d'un éventuel soutien dans le cadre du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne. Veuillez noter que, bien que la Conférence des Parties, à sa douzième session, ait reconnu que l'objectif du fonds comprenait le soutien aux activités liées à la surveillance des substances réglementées, le présent appel à propositions se limite exclusivement aux propositions portant sur la surveillance de l'ozone et du rayonnement UV. Cette restriction tient à la disponibilité des fonds et aux modalités différentes applicables aux projets portant sur des substances réglementées.

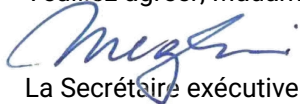
Les demandes d'aide ne doivent pas dépasser 50 000 dollars des États-Unis. Conformément à la stratégie à long terme et au plan d'action à court terme du fonds, et sous réserve de la disponibilité des ressources, la priorité sera accordée aux activités à court terme (d'une durée d'environ un an) liées à la surveillance de la colonne d'ozone, aux profils d'ozone et au rayonnement UV dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier lorsque ces activités donnent lieu à la mise en place de programmes pouvant ensuite être pérennisés par l'institution ou le pays hôte sur une plus longue période.

La priorité sera également accordée aux propositions prévoyant une coopération entre des pays en développement ou des pays en transition économique et des pays développés, telles que des activités de formation et d'étalonnage auxquelles participent des scientifiques de pays en développement aux côtés d'expert(e)s de pays développés.

Lorsqu'ils (elles) soumettent leurs propositions, les soumissionnaires sont prié(e)s de remplir le formulaire joint à la présente lettre. Ils (elles) sont également prié(e)s de bien vouloir soumettre leurs propositions au Secrétariat le **30 septembre 2026** au plus tard. Les ressources actuelles restent limitées, mais des financements supplémentaires seront sollicités, le cas échéant, auprès des Parties concernées afin de soutenir les projets auxquels le Comité consultatif aura attribué le rang de priorité le plus élevé.

Nous attendons avec intérêt de continuer à renforcer les travaux menés dans le cadre de la Convention de Vienne et d'apporter notre soutien à votre pays dans le domaine de la recherche et des observations systématiques.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire exécutive
Megumi Seki Nakamura